



87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ( Québec )  
G8G 1A1  
Téléphone : (418) 349-2060  
Télécopieur: (418) 349-2395

[www.ville.metabetchouan.qc.ca](http://www.ville.metabetchouan.qc.ca)  
[greffier@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:greffier@ville.metabetchouan.qc.ca)

### **Avis public de consultation**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°174-2021 suivante :

#### **Nature et effet :**

- Régulariser la localisation d'un bâtiment principal à une distance de 7.02 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 7.5 mètres, soit une dérogation de 0.48 mètre;
- Régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire attenant à la résidence a une distance de 3.47 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 7.5 mètres, soit une dérogation de 4.03 mètres;

**Identification du site concerné :** Lot 5 493 486 correspondant à une propriété située au 294, route de la Montagne, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi le 22 novembre 2021, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance. Les modalités de communications avec le conseil seront fournies lors de la séance.

### **PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE APPLICABLE À CETTE DÉROGATION MINEURE**

Suivant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 6 juillet 2020, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit également tenir une consultation écrite sur celle-ci, annoncée au préalable par un avis public.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en transmettant ses commentaires écrits par courriel ou par la poste du 5 novembre 2021 au 19 novembre 2021, le tout selon les modalités suivantes :

Par courriel : [bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca](mailto:bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca)

Par la poste : Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix  
87, rue Saint-André  
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix  
G8G 1A1

Pour toute demande d'information supplémentaire concernant cette demande de dérogation mineure, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme au numéro de téléphone 418-349-2060, poste 2238.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 5 novembre 2021.

  
Le greffier,  
**Mario Bouchard**